

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 AVRIL 2025

OBJET : REALISATION D'UNE COUPURE PASSIVE SUR LE SECTEUR DU RUSTINU

DE 2025-026

Nombre de conseillers

En exercice : 59 Quorum : 30
Présents : 21
Absents : 20
- dont ayant donné pouvoir : 19
Votants : 40
-dont « pour » : 40
-dont « contre » : 0
- Abstention : 0
- Non-participations : 0
- Non votants : 0

Le vendredi 04 avril 2025 à 17h00,
Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le lundi 31 mars 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA François ALBERTINI COLONNA Nicolette BRIGNOLE Jean BRUSCHINI Pierre CASANOVA David COGNETTI Vincent COGNETTI TURCHINI Catherine	COSTA Lucien FILIPPI Jean François GERONIMI Pierre Marie GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre	MORACCHINI Christian OLMETA Pierre ORSONI Pierre ROCCHI Ange Toussaint SALVIANI Pierre Paul	SARGENTINI François SOUSTRE Frederic TADDEI Pierre VENTURINI Simon
---	---	---	---

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA Mathieu (à Acquaviva François) ALBERTINI Lucie (à Venturini Simon) ALBERTINI Pierre François (à Geronimi Pierre Marie) BRUNEL Jean Pierre (à Taddei Pierre)	CASAROMANI Marie Thérèse (à Cognetti Vincent) FRANCESCHETTI Bernard (à Moracchini Christian) GIAMARCHI Jean Marc (à Rocchi Ange Toussaint) GILLET VITTORI Stéphane (à Leschi Pierre) GUIDICELLI Mathieu (à Orsoni Pierre) LECA Jacques (à Soustre Frederic)	MARIANI Mathieu (à David Casanova) MARTINETTI Antoine (à Filippi Jean François) NASICA Pierre (à Alberini Colonna Nicolette) ORSINI François (à Olmeta Pierre) PASQUALINI Gilles (à Sargetini François) PASQUALINI Jean Felix (à Bruschini Pierre)	POLIDORI Michel (à Guidicelli Maria) SALICETI Nicolas (à Cognetti Turchini Catherine) SIMONPIERI Maria Catherine (à Brignole Jean)
--	--	---	--

Absents :

ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BERTINI Jean Marcel CIATTONI Michel COSTA Jacques FERRARI Blaise	GIUDICELLI Jean MAESTRACCI Jean Felix NEGRONI Jérôme PACCIONI Sylvestre POLIDORI Christiane RENUCCI Franck	RENUCCI Jean ROSSI Alexandre SIMONPIETRI Antoine TOMASINI Jacques André	VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
---	---	--	--

SECRETARE DE SEANCE : CATHERINE COGNETTI TURCHINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 04 AVRIL 2025 A 17H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM.

Le Président propose au conseil communautaire, dans le cadre de la compétence DFCI, de renforcer la protection du secteur du Rustinu du risque d'incendie, avec la réalisation, l'entretien et la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupure passive ».

Vu la loi DFCI de 2023, loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;

Vu le Code forestier, Titre III – Défense et lutte contre les incendies de forestier

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2212-2 relatif à la police municipale et à la protection de l'environnement ;

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21 VOTANTS : 40

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Code de forestier 2025-026-DE

Publication : 11/04/2025

DELIBERATION N 2025-026

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse (PPFENI 2024-2033) approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/07/2024.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Valle di Rustinu en date du 17 décembre 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Castellu di Rustinu en date du 12 mars 2025 ;

Considérant que la coupe passive avec débroussaillage réalisé à l'engin mécanique, située le long de la crête du hameau de Grate, sur la commune de Valle di Rostino, en direction de Ponte Novu, sur la commune de Castello di Rostino ;

Considérant que les propriétaires privés des terrains concernés ont donné leur autorisation pour réalisation, l'entretien et la pérennisation de cette coupe passive (cf annexes 1 et 2) ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'opérationnalité de l'ouvrage DFCI « coupure passive » sur les terrains identifiés (annexes 1 et 2) afin d'éviter une repousse trop importante et de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant que les mesures de préservation environnementale recommandées dans le cadre de la réalisation, l'entretien et la pérennisation de cet ouvrage de DFCI ;

Considérant la nécessité d'intégrer et d'annexer cet ouvrage au Plan Local de Protection

Incendie « Vallée du Golo » afin d'assurer la réalisation de ces actions de débroussaillage et leur maintien en état débroussaillé ;

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré

DECIDE

Par 40 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstentions

0 Non-participation

- D'AUTORISER le Groupe Technique Inter-services de la Haute-Corse de Défense de La Forêt Contre les Incendies à procéder à la réalisation, à l'entretien et à la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupure passive » conformément au plan et à la liste des parcelles et propriétaires cités dans les annexes 1 et 2 ci-jointes ;
- DE DEMANDER l'inscription de cet ouvrage au PLPI ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à ce projet

Les signatures sont au registre des délibérations,

Omessa, le 04 avril 2025

Le Président

François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
DÉLIBÉRATION N° 2025-026

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 21 VOTANTS : 40

ANNEXE 1 : LISTE DES PARCELLES ET PROPRIETAIRES

Commune	Section	Parcelles	Nom	Retour
Castellu di Rustinu	C	333	Commune	Arrêté bien sans maitre
	C	334	Commune	Arrêté bien sans maitre
	C	335	Jean André PERRY -Marie Louise PERRY - Henriette QUILICCHINI	DESTINATAIRE INCONNU
	C	336	Commune	Arrêté bien sans maitre
	C	357	Commune	Arrêté bien sans maitre
	C	645	Jean Louis LEONI - Eliane CAPRILE - Regine ALFONSI	ACCORD
	C	646	Jean MARC BATTESTI	ACCORD
Valle di Rustinu	C	2	M MATTEI JEAN FRANCOIS	DESTINATAIRE INCONNU
	C	3	M MORACCHINI JULIEN	ok 072023
	C	6	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT	ok 102024
	C	7	M LEMAY MARIUS	ok 072023
	C	8	M LEMAY MARIUS	ok 072023
	C	9	M MUGLIONI GEORGES	DESTINATAIRE INCONNU
	C	10	M MUGLIONI GEORGES	DESTINATAIRE INCONNU
	C	11	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO	ok 072023
	C	12	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO	ok 072023
	C	13	M GIOVANNETTI BASTIEN	ok 072023
	C	14	M GIOVANNETTI BASTIEN	ok 072023
	C	15	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC	ok 072023
	C	16	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC	ok 072023
	C	18	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	105	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN	ok 072023
C	106	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023	
C	117	BIGNAFLOU ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU	
C	118	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU	
C	119	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU	



Pour l'autorité compétente par délégation
 Réception par le préfet : 10/04/2025
 Publication : 11/04/2025
 Accusé certifié exécutoire
 02B-200073138-20250404-2025-026-DE
 Acquis de réception - Ministère de l'Intérieur

C	120	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	121	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	122	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	123	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND	ok 072023
C	124	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND	ok 072023
C	125	M CASIMIR BARTHELEMY	DESTINATAIRE INCONNU
C	126	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	127	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD	DESTINATAIRE INCONNU
C	128	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD	DESTINATAIRE INCONNU
C	129	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	130	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	131	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	132	M BERNARDI ANTOINE	ok 072023
C	133	BERNARDI ANTOINE	ok 102024
C	144	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	162	POLIFRONI ALAIN	ok 072023
C	163	MME DURINI SUZANNE EP LELIEVRE	ok 072023
C	182	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT	ok 102024
C	183	MATTEI PASCAL D'ANGE T	DESTINATAIRE INCONNU
C	194	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	195	M MASSEI FELIX ANTOINE	ok 072023
C	196	M MASSEI FELIX ANTOINE	ok 072023
C	197	M MORACCHINI JULIEN	ok 072023
C	198	MME MOUNET MARIE-LOUISE	DESTINATAIRE INCONNU
C	199	MME MOUNET MARIE-LOUISE	DESTINATAIRE INCONNU
C	201	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN	ok 072023
C	204	M MATTEI PHILIPPE	DESTINATAIRE INCONNU
C	205	MME DURINI SUZANNE EP LELIEVRE	ok 072023
C	206	COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO	ok 102024
C	207	MME FERRANDI XAVIERE	DESTINATAIRE INCONNU



Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025

Accusé certifié exécutoire

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Ministère de l'Intérieur

C	208	MME FERRANDI XAVIERE	DESTINATAIRE INCONNU
C	216	M PASQUINI JEAN	ok 072023
C	217	M PASQUINI JEAN	ok 072023
C	219	MME SUZZONI HONORINE EP MARTINELLI	ok 072023
C	250	GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	251	MME MURACCIOLE JACQUELINE	ok 072023
C	252	MME SUZZONI HONORINE EP MARTINELLI	ok 072023
C	253	M CRISTIANI PIERRE	ok 072023
C	254	M SANTINI PAUL	ok 072023
C	255	M SANTINI PAUL	ok 072023
C	260	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	261	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	262	MME AUCOUTURIER MARIE PAULE	ok 072023
C	295	M BRUSCHINI JEAN LOUIS	ok 072023
C	296	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	297	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	299	M FERRANDI SIMON	ok 072023
C	300	M FERRANDI SIMON	ok 072023
C	301	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	315	MME MORETTI JOSEPHINE	ok 072023
C	317	M FERRANDI ANDRE DE MARION	DESTINATAIRE INCONNU
C	318	MME LOURDEAUX ANGELINA	ok 072023
C	322	MME BRUSCHINI ROSE EP BERNARDI	ok 072023
C	323	M GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	324	M GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	326	M LUIGGI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	541	M MORACCHINI FABRICE	ok 102024
C	680	MME AUCOUTURIER MARIE PAULE	ok 072023



Pour l'autorité compétente par délégation

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025

Accusé certifié exécutoire

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Adressé de réception - Ministère de l'Intérieur

ANNEXE 2 : PLAN DE L'OUVRAGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200073108-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Castellu Di Rustinu
PASTURECCIA
20235 CASTELLO DI ROSTINO

Département HAUTE-CORSE
Arrondissement CORTE
Canton CASTIFAO MOROSAGLIA

Séance du 12 mars 2025

Délibération : N°2025-09

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq le 12 mars à 17h15, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à Pastureccia, 20235 CASTELLO DI ROSTINO sous la présidence de Monsieur Frédéric SOUSTRE, le Maire.

Date de la convocation du Conseil : 7 mars 2025

Présents :

SOUSTRE Frédéric, BRIGNOLE Jean, CASANOVA David, QUILICI Toussaint, ROSSI Laetizia, LUCIANI Josepha, OTTAVIANI Dominique, CAREMANTRANT Dominique, PUGGIONI Ange-Paul

Absent :

CASANOVA Josiane, MARCHETTI Jean-Pierre

Secrétaire de séance :

ROSSI Laetizia

Réalisation d'un ouvrage de DFCI par une coupure passive

Le Maire propose au conseil municipal en complément des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de renforcer la protection de la commune du risque d'incendie, avec la réalisation, l'entretien et la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupure passive ». Cette coupure passive permettra de protéger le hameau de Ponte-Novu ainsi que le hameau de Grate situé sur la commune de Valle Di Rustinu.

Vu la loi DFCI de 2023, loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;

Vu le Code forestier, Titre III – Défense et lutte contre les incendies de forestier du code forestier;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2212-2 relatif à la police municipale et à la protection de l'environnement ;

Vu le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse (PPFENI 2024-2033) approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/07/2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que la coupe passive avec débroussaillage réalisé à l'engin mécanique, située le long de la crête du hameau de Grate, sur la commune de Valle di Rustinu, en direction de Ponte Novu, sur la commune de Castellu di Rustinu ;

Considérant que les propriétaires privés des terrains concernés ont donné leur autorisation pour réalisation, l'entretien et la pérennisation de cette coupe passive (cf annexes 1 et 2) ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'opérationnalité de l'ouvrage DFCI « coupe passive » sur les terrains identifiés (annexes 1 et 2) afin d'éviter une repousse trop importante et de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant que les mesures de préservation environnementale recommandées dans le cadre de la réalisation, l'entretien et la pérennisation de cet ouvrage de DFCI ;

Considérant la nécessité d'intégrer et d'annexer cet ouvrage au Plan Local de Protection Incendie « Vallée du Golo » afin d'assurer la réalisation de ces actions de débroussaillage et leur maintien en état débroussaillé ;

DÉCISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Groupe Technique Inter-services de la Haute-Corse de Défense de La Forêt Contre les Incendies à procéder à la réalisation, à l'entretien et à la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupe passive » sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de Castellu di Rustinu, conformément au plan et à la liste des parcelles et propriétaires cités dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Ampliation sera adressée :

- au service de la DDT 2B (Service Agriculture et Forêt),
- au service du SIS 2B (service DFCI),
- au service de la CDC Forsap 2B,
- au service de ODARC,
- au service de OEC (Conservatoire Botanique de Corse),
- au Président de la Communauté des Communes Pasquale Paoli.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire

Le

Reçu en préfecture

Le

Publié ou notifié

Le

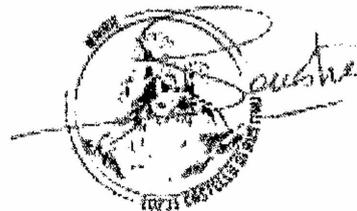
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 13 mars 2025,

Le Maire, Frédéric SOUSTRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

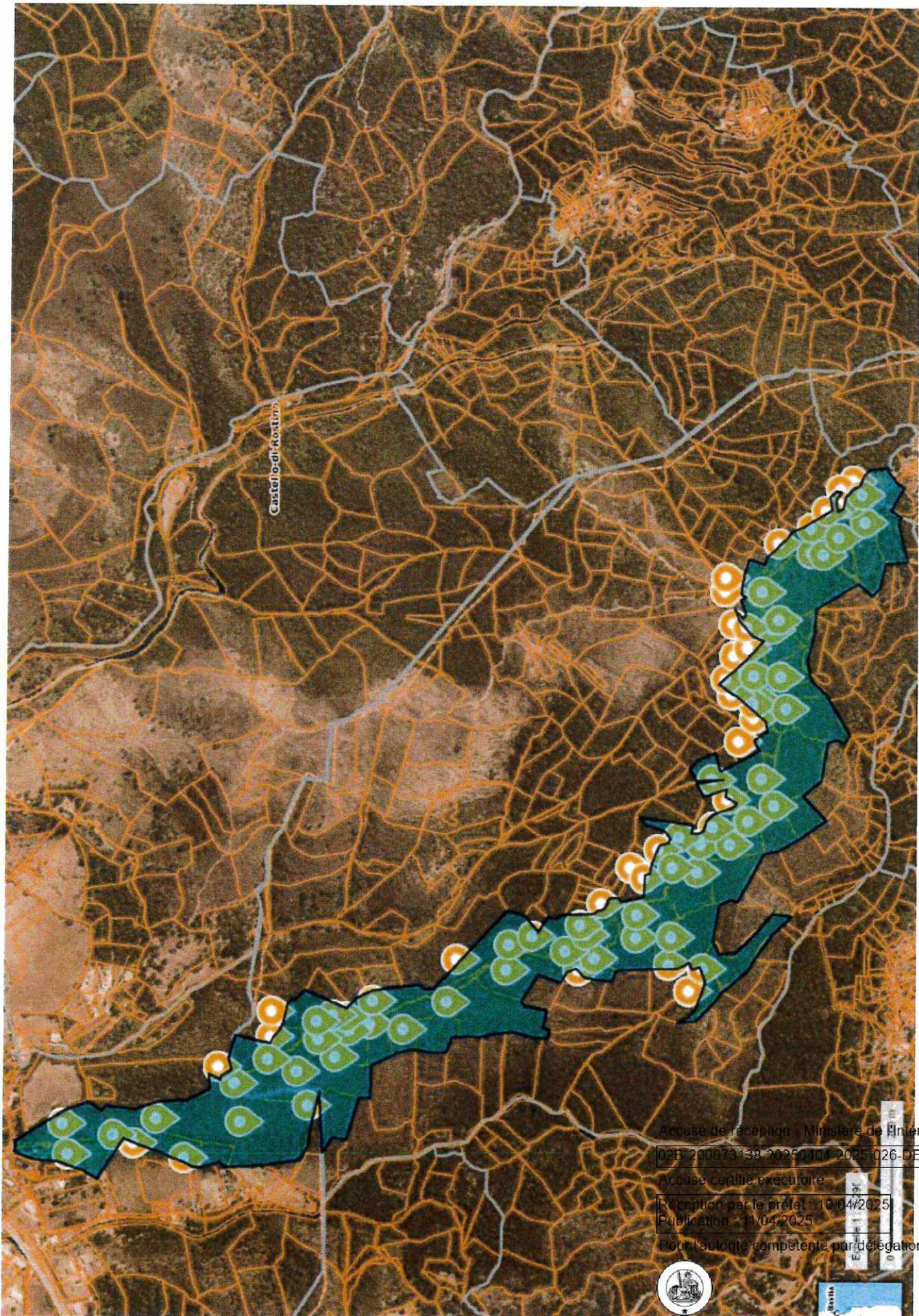
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





Castel Bolognese

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur
02B 200073138 20250404 2025-026-DE
Accuse certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation



Commune	Section	Parcelles	Nom	Retour
Castellu di Rustinu	C	333	Commune	Arrêté bien sans maître
	C	334	Commune	Arrêté bien sans maître
	C	335	Jean André PERRY - Marie Louise PERRY - Henriette QUILICHINI	DESTINATAIRE INCONNU
	C	336	Commune	Arrêté bien sans maître
	C	357	Commune	Arrêté bien sans maître
	C	645	Jean Louis LEONI - Eliane CAPRILE - Regine ALFONSI	ACCORD
	C	646	Jean MARC BATTESTI	ACCORD
	C	2	M MATTEI JEAN FRANCOIS	DESTINATAIRE INCONNU
	C	3	M MORACCHINI JULIEN	ok 072023
	C	6	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT	ok 102024
	C	7	M LEMAY MARIUS	ok 072023
	C	8	M LEMAY MARIUS	ok 072023
	C	9	M MUGLIONI GEORGES	DESTINATAIRE INCONNU
	C	10	M MUGLIONI GEORGES	DESTINATAIRE INCONNU
	C	11	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO	ok 072023
	C	12	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO	ok 072023
	C	13	M GIOVANNETTI BASTIEN	ok 072023
	C	14	M GIOVANNETTI BASTIEN	ok 072023
	C	15	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC	ok 072023
	C	16	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC	ok 072023
	C	18	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	105	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN	ok 072023
	C	106	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
	C	117	BIGNAFLOU ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	118	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	119	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	120	GIOVANNONI OURS ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
	C	121	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
	C	122	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
	C	123	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND	ok 072023
	C	124	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND	ok 072023
	C	125	M CASIMIR BARTHELEMY	DESTINATAIRE INCONNU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250404-2025-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

C	126	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	127	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD	DESTINATAIRE INCONNU
C	128	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD	DESTINATAIRE INCONNU
C	129	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	130	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	131	M GUIDONI PAUL ANDRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	132	M BERNARDI ANTOINE	ok 072023
C	133	BERNARDI ANTOINE	ok 102024
C	144	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	162	POLIFRONI ALAIN	ok 072023
C	163	MME DURINI SUZANNE EP LELIEVRE	ok 072023
C	182	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT	ok 102024
C	183	MATTEI PASCAL D'ANGE T	DESTINATAIRE INCONNU
C	194	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	195	M MASSEI FELIX ANTOINE	ok 072023
C	196	M MASSEI FELIX ANTOINE	ok 072023
C	197	M MORACCHINI JULIEN	ok 072023
C	198	MME MOUNET MARIE-LOUISE	DESTINATAIRE INCONNU
C	199	MME MOUNET MARIE-LOUISE	DESTINATAIRE INCONNU
C	201	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN	ok 072023
C	204	M MATTEI PHILIPPE	DESTINATAIRE INCONNU
C	205	MME DURINI SUZANNE EP LELIEVRE	ok 072023
C	206	COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO	ok 102024
C	207	MME FERRANDI XAVIERE	DESTINATAIRE INCONNU
C	208	MME FERRANDI XAVIERE	DESTINATAIRE INCONNU
C	216	M PASQUINI JEAN	ok 072023
C	217	M PASQUINI JEAN	ok 072023
C	219	MME SUZZONI HONORINE EP MARTINELLI	ok 072023
C	250	GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	251	MME MURACCIOLE JACQUELINE	ok 072023
C	252	MME SUZZONI HONORINE EP MARTINELLI	ok 072023
C	253	M CRISTIANI PIERRE	ok 072023
C	254	M SANTINI PAUL	ok 072023

Valle di Rustinu



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073138-20250404-2025-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

C	255	M SANTINI PAUL	ok 072023
C	260	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	261	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	262	MME AUCOUTURIER MARIE PAULE	ok 072023
C	295	M BRUSCHINI JEAN LOUIS	ok 072023
C	296	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	297	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE	ok 072023
C	299	M FERRANDI SIMON	ok 072023
C	300	M FERRANDI SIMON	ok 072023
C	301	BERNARDI MARIE-FRANCOISE	ok 102024
C	315	MME MORETTI JOSEPHINE	ok 072023
C	317	M FERRANDI ANDRE DE MARION	DESTINATAIRE INCONNU
C	318	MME LOURDEAUX ANGELINA	ok 072023
C	322	MME BRUSCHINI ROSE EP BERNARDI	ok 072023
C	323	M GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	324	M GRAZIANI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	326	M LUIGGI PIERRE	DESTINATAIRE INCONNU
C	541	M MORACCHINI FABRICE	ok 102024
C	680	MME AUCOUTURIER MARIE PAULE	ok 072023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNE DE VALLE-DI-ROSTINO

Séance du 17 décembre 2024

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 12/12/2024
Présents : 6	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 17 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI</i>
Votants : 9	
Pour : 9	<u>Présents</u> : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSI, Prosper GIOVANNONI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Michel NOVELLINI
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Représentés</u> : Jean MORACCHINI par Christian MORACCHINI, Jean-Jacques GIOVANNONI par Prosper GIOVANNONI, Jean-Pierre MANNONI par Ours-Jean CAPOROSI
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> : Laurent LOVICH, Ange MORACCHINI
	<u>Secrétaire de séance</u> : Ours-Jean CAPOROSI

Objet: Réalisation d'un ouvrage de DFCI par une coupe passive - N° 2024_037

Annule et remplace la délibération n° 2024_033 pour erreur matérielle

Le Maire propose au conseil municipal en complément des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de renforcer la protection de la commune et notamment le hameau de Grate du risque d'incendie, avec la réalisation, l'entretien et la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupe passive ».

Vu la loi DFCI de 2023, loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie ;

Vu le Code forestier, Titre III – Défense et lutte contre les incendies de forestier du code forestier;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2212-2 relatif à la police municipale et à la protection de l'environnement ;

Vu le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies pour la Corse (PPFENI 2024-2033) approuvé par arrêté préfectoral en date du 10/07/2024.

Considérant que la coupe passive avec débroussaillage réalisé à l'engin mécanique, située le long de la crête du hameau de Grate, sur la commune de Valle di Rostino, en direction de Ponte Novu, sur la commune de Castello di Rostino ;

Considérant que les propriétaires privés des terrains concernés ont donné leur autorisation pour réalisation, l'entretien et la pérennisation de cette coupe passive (cf annexes 1 et 2) ;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir l'opérationnalité de l'ouvrage DFCI « coupe passive » sur les terrains identifiés (annexes 1 et 2) afin d'éviter une recoupe trop importante et de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

Considérant que les mesures de préservation environnementale recommandées dans le cadre de la réalisation, l'entretien et la pérennisation de cet ouvrage de DFCI

Autres renseignements : Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé réçu et certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant la nécessité d'intégrer et d'annexer cet ouvrage au Plan Local de Protection Incendie « Vallée du Golo » afin d'assurer la réalisation de ces actions de débroussaillage et leur maintien en état débroussaillé ;

Dépôt SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 20/12/2024
02B-212003370-20241217-2024_037-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré
à l'unanimité :

- AUTORISE le Groupe Technique Inter-services de la Haute-Corse de Défense de La Forêt Contre les Incendies à procéder à la réalisation, à l'entretien et à la pérennisation d'un ouvrage de Défense de la Forêt contre les Incendies (DFCI) de type « coupure passive » sur les parcelles situées sur le territoire de la commune de Valle di Rostino, conformément au plan et à la liste des parcelles et propriétaires cités dans les annexes 1 et 2 ci-jointes.

Ampliation sera adressée :

- au service de la DDT 2B (Service Agriculture et Forêt),
- au service du SIS 2B (service DFCI),
- au service de la CDC Forsap 2B,
- au service de ODARC,
- au service de OEC (Conservatoire Botanique de Corse),
- au Président de la Communauté des Communes Pasquale Paoli

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 décembre 2024
et publié ou notifié le 20 décembre 2024

Le Maire



C. MORACCHINI



Liste des parcelles et des propriétaires Coupe passive

SECTION	PARCELLE	NOM DES PROPRIETAIRES
C	2	M MATTEI JEAN FRANCOIS
C	3	M MORACCHINI JULIEN
C	6	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT
C	7	M LEMAY MARIUS
C	8	M LEMAY MARIUS
C	9	M MUGLIONI GEORGES
C	10	M MUGLIONI GEORGES
C	11	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO
C	12	COMMUNE CASTELLO DI ROSTINO
C	13	M GIOVANNETTI BASTIEN
C	14	M GIOVANNETTI BASTIEN
C	15	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC
C	16	GIOVANNONI JEAN-PIERRE LUC
C	18	GIOVANNONI OURS ANDRE
C	105	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN
C	106	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE
C	117	BIGNAFLOU ANDRE
C	118	GIOVANNONI OURS ANDRE
C	119	GIOVANNONI OURS ANDRE
C	120	GIOVANNONI OURS ANDRE
C	121	BERNARDI MARIE-FRANCOISE
C	122	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE
C	123	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND
C	124	M CHIAVERINI MARCEL RAYMOND
C	125	M CASIMIR BARTHELEMY
C	126	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE
C	127	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD
C	128	M GRAZIANI PIERRE/GIOVANNONI ROMUALD
C	129	M GUIDONI PAUL ANDRE
C	130	M GUIDONI PAUL ANDRE
C	131	M GUIDONI PAUL ANDRE
C	132	M BERNARDI ANTOINE
C	133	BERNARDI ANTOINE
C	144	MME BERNARDI MARIE FRANCOISE
C	162	POLIFRONI ALAIN
C	163	MME DURINI SUZANNE EP LELIEVRE
C	182	CRISTIANI JACQUES TOUSSAINT
C	183	MATTEI PASCAL D'ANGE T
C	194	BERNARDI MARIE-FRANCOISE
C	195	M MASSEI FELIX ANTOINE
C	196	M MASSEI FELIX ANTOINE
C	197	M MORACCHINI JULIEN
C	198	MME MOUNET MARIE-LOUISE
C	199	MME MOUNET MARIE-LOUISE
C	201	M LUIGI RAOUL SEBASTIEN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



SOUS-PREFECTURE DE CORTE
 Date de réception de l'AR: 20/12/2024
 02B-12003370-20241217-2024_037-DE



Dépôt SOUS-PREFECTURE DE CORTE
Date de réception de l'AR: 20/12/2024
02B-212003370-20241217-2024_037-DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20250404-2025-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Publication : 11/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation





Depot SOUS-PREFECTURE DE COURTES
0609 site de reception 03/12/2024
02B-212008319-2024-17122824_037

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200073134-20250404-2025-026-DE
Accusé de réception exécutoire
Reception par le plet 16/04/2025
Publication 11/04/2025
Pour l'authenticité compétente par délégation



Échelle 1 : 3 391

1a



EXTRAIT DU PLAN DE LOCALISATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT
Date de l'adoption de l'AR: 20/12/2011
N° de l'AR: 2024/1217/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
026-200073138-20250454-2025-026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet: 10/04/2025
Publication: 11/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation



Échelle 1:3000

100 m



Depuis sous-préfecture de
Date de réception de l'AR : 20/12/2024
025-91803576 2024-11-17 2024_037-DE
0254



100 m